

COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE DORE ET ALLIER »**29 avenue de Verdun****63190 LEZOUX****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE****RÉUNION DU 11 JUILLET 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le 11 juillet, le Conseil de la Communauté de Communes « Entre Dore et Allier » s'est réuni, en session ordinaire, à la salle des fêtes à Ravel, après convocations légales en date du 06 juillet 2023, sous la présidence de Madame Elisabeth BRUSSAT.

Etaient présents lors de l'appel nominal :

Mme Danielle GRANOUILLET	Mme Anne-Marie OLIVON
Mme Josiane HUGUET	Mme Elyane GRANET
M. Jean-Baptiste GIRARD	M. Thierry TISSERAND
Mme Agnès TARTRY - LAVEST	Mme Isabelle GROUIEC
Mme Sylvie EXBRAYAT	Mme Elisabeth BRUSSAT
Mme Julie MONTBRIZON	M. Cédric DAUDUIT
M. Daniel PEYNON	Mme Patricia LACHAMP
Mme Annick FORESTIER	M. Florent MONEYRON
Mme Déolinda DE FREITAS	Mme Nicole BOUCHERAT
Mme Marie-France MARMY	M. Jean-Louis DERBIAS
M. Christian BOURNAT	Mme Michelle CIERGE
Mme Catherine MORAND	Mme Sylvie VIAL
M. Guillaume FRICKER	M. Yannick DUPOUE
Mme Sylvie ROCHE	M. Lucas ANTOINE
M. Romain FERRIER	

Suppléants présents : Mr Patrice BLANC et Mme Nathalie DE LA FUENTE

Etaient représentés (procuration) :

- Mr FRASIAK donne pouvoir à Mme VIAL
- Mr BROUSSE donne pouvoir à Mme CIERGE
- Mr COSSON donne pouvoir à Mme MARMY
- Mr MARQUET donne pouvoir à Mme GRANET

Absent : Mr BERGAMI G. et Mme GONINET L.

VOTE: En exercice : 35 Présents : 30 / Représentés : 4 Votants : 34

Les Délégués formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé, conformément à l'article L.211.4 du Code des Communes, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Mme Michelle CIERGE, ayant obtenu, à bulletins secrets, la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a accepté.

OBJET : Mise à jour du tableau des effectifs

MISE À JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

- VU le Code général de la fonction publique ;
- CONSIDÉRANT que conformément à l'article L313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois sont créés par l'organe délibérant des collectivités et établissements publics. Il appartient ainsi au conseil communautaire de définir la liste des emplois permanents et non permanents, à temps complet ou non complet, nécessaires au fonctionnement des services ;
- CONSIDÉRANT que l'ensemble des emplois ouverts budgétairement, pourvus ou non, classés par filières, cadres d'emplois et grades sont regroupés dans le tableau des effectifs ;
- CONSIDÉRANT que pour l'ensemble des emplois permanents visés dans les tableaux ci-dessous, en cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un contractuel dans les conditions fixées par l'article L332-8 du code général de la fonction publique ;
- VU l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 20 juin 2023 ;

Madame la Présidente expose que la présente mise à jour du tableau des effectifs comporte 3 créations d'emploi permanent, 1 suppression d'emploi permanent et 1 création d'emploi non permanent, dans le cadre de la réorganisation des services qui a pour objectif une amélioration de l'efficacité, de la cohérence et de la lisibilité dans la mise en œuvre des politiques de la Communauté de communes au service du territoire et de la population.

Madame la Présidente propose au Conseil Communautaire :

- D'approuver le tableau des effectifs de la communauté de commune projeté au 1^{er} août 2023 comme suit :

GRADE	EMPLOIS BUDGÉTAIRES				POURVUS				VACANTS			
	TC	TNC	TOTAL	ETP	TC	TNC	TOTAL	ETP	TC	TNC	TOTAL	ETP
Filière administrative	15	2	17	16.77	10	2	12	11.77	5	0	5	5.00
Emplois administratifs de direction des EPCI	1	0	1	1.00	1	0	1	1.00	0	0	0	0.00
Directeur général des services	1		1	1.00	1		1	1.00				
Attachés territoriaux	6	0	6	6.00	4	0	4	4.00	2	0	2	2.00
Attaché hors classe	1		1	1.00	0		0	0.00	1	0	1	1.00
Attaché principal	1		1	1.00	1		1	1.00				
Attaché	4		4	4.00	3		3	3.00	1		1	1.00
Rédacteurs territoriaux	5	0	5	5.00	3	0	3	3.00	2	0	2	2.00
Rédacteur principal 1ère classe	2		2	2.00	2		2	2.00				
Rédacteur principal 2ème classe	1		1	1.00	1		1	1.00				
Rédacteur	2		2	2.00					2		2	2.00
Adjoints administratifs territoriaux	3	2	5	4.77	2	2	4	3.77	1	0	1	1.00
adjoint administratif territorial principal 1ère classe	1		1	1.00	1		1	1.00				
adjoint administratif territorial principal 2ème classe	1		1	1.00					1		1	1.00
adjoint administratif territorial	1	2	3	2.77	1	2	3	2.77				
Filière technique	7	0	7	7.00	5	0	5	5.00	2	0	2	2.00
Ingénieurs territoriaux	1	0	1	1.00	0	0	0	0.00	1	0	1	1.00
Ingénieur principal	1		1	1.00	0		0	0.00	1		1	
Ingénieur												
Techniciens territoriaux	5	0	5	5.00	4	0	4	4.00	1	0	1	1.00
Technicien principal 1ère classe												
Technicien principal 2ème classe	1		1	1.00	1		1	1.00				
Technicien	4		4	3.00	3		3	3.00	1		1	1.00
Agents de maîtrise territoriaux	1	0	1	1.00	1	0	1	1.00	0	0	0	0.00
Agent de maîtrise principal												
Agent de maîtrise	1		1	1.00	1		1	1.00				
Adjoints techniques territoriaux	0	0	0	0.00	0	0	0	0.00	0	0	0	0.00
Adjoint technique territorial principal 1ère classe												
Adjoint technique territorial principal 2ème classe												
Adjoint technique territorial												
Filière culturelle	11	0	11	11.00	9	0	9	9.00	2	0	2	2.00
Bibliothécaires territoriaux	2	0	2	2.00	2	0	2	2.00	0	0	0	0.00
bibliothécaire	2		2	2.00	2		2	2.00				
bibliothécaire principal												
Assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques	5	0	5	5.00	4	0	4	4.00	1	0	1	1.00
assistant de conservation principal 1ère classe												
assistant de conservation principal 2ème classe	3		3	3.00	2		2	2.00	1		1	1.00
assistant de conservation	2		2	2.00	2		2	2.00				
Adjoints territoriaux du patrimoine	4	0	4	4.00	3	0	3	3.00	1	0	1	1.00
adjoint territorial du patrimoine principal 1ère classe												
adjoint territorial du patrimoine principal 2ème classe	2		2	2.00	2		2	2.00				
adjoint territorial du patrimoine	2		2	2.00	1		1	1.00	1		1	1.00

GRADE	EMPLOIS BUDGÉTAIRES				POURVUS				VACANTS			
	TC	TNC	TOTAL	ETP	TC	TNC	TOTAL	ETP	TC	TNC	TOTAL	ETP
Filière médico-sociale	2	0	2	2.00	2	0	2	2.00	0	0	0	0.00
Assistants socio-éducatifs territoriaux	0	0	0	0.00	0	0	0	0.00	0	0	0	0.00
assistant socio-éducatif classe exceptionnelle												
assistant socio-éducatif												
Educateurs territoriaux de jeunes enfants	2	0	2	2.00	2	0	2	2.00	0	0	0	0.00
éducateur de jeunes enfants classe exceptionnelle												
éducateur de jeunes enfants	2		2	2.00	2		2	2.00				
Agents sociaux territoriaux	0	0	0	0.00	0	0	0	0.00	0	0	0	0.00
agent social principal 1ère classe												
agent social principal 2ème classe												
agent social												
Filière animation	3	12	15	10.95	2	9	11	7.78	1	3	4	3.17
Animateurs territoriaux	2	1	3	2.89	1	1	2	1.89	1	0	1	1.00
animateur principal 1ère classe	1		1	1.00					1		1	1.00
animateur principal 2ème classe		1	1	0.89		1	1	0.89				
animateur	1		1	1.00	1		1	1.00				
Adjoint territoriaux d'animation	1	11	12	8.06	1	8	9	5.89	0	3	3	2.17
adjoint territorial d'animation principal 1ère classe												
adjoint territorial d'animation principal 2ème classe		1	1	0.69		1	1	0.69				
adjoint territorial d'animation	1	10	11	7.37	1	7	8	5.20		3	3	2.17
TOTAL GÉNÉRAL	38	15	51	47.72	28	11	39	35.55	10	3	13	12.17

- De procéder à la création et à la suppression d'emplois de la manière suivante :

CRÉATION DE POSTES PERMANENTS					
Service	Catégorie hiérarchique	Poste créé	Emploi	Date d'ouverture du poste	Nature du besoin
Administration générale	A	1 poste d'attaché	Chargée de communication	01/09/2023	Evolution des missions du poste
Médiathèque	B	1 poste d'assistant de conservation principal de 2ème classe	Médiateur numérique multimédia	01/09/2023	Remplacement d'un agent détaché suite à réussite à concours
Médiathèque	C	1 poste d'adjoint territorial du patrimoine à temps complet	Agent de médiathèque	01/09/2023	Réorganisation du service
SUPPRESSION DE POSTES PERMANENTS					
Service	Catégorie hiérarchique	Poste supprimé	Emploi	Date de suppression	Motif de suppression
Relais Petite Enfance	A	1 poste d'assistant socio-éducatif	Responsable du RPE	01/08/2023	Départ de l'agent après rupture conventionnelle
CRÉATION DE POSTES NON PERMANENTS					
Service	Catégorie hiérarchique	Poste créé	Emploi	Date d'ouverture du poste	Nature du besoin
Médiathèque	C	1 poste d'adjoint territorial du patrimoine	Agent de médiathèque	du 01/10/2023 au 30/09/2024	accroissement temporaire d'activité

AR Prefecture

063-246301097-20230711-20230711_11-DE
Reçu le 12/07/2023

CCEDA
CC 11/07/2023
(11)

- D'inscrire au budget les crédits nécessaires correspondants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **APPROUVE à l'unanimité.**

Pour extrait certifié conforme,
Fait et publié à Lezoux, le 12 juillet 2023
Signé par Élisabeth BRUSSAT, Présidente